

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Délibération n°DC2016/004

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 87

Votants : 94 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 94 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix février deux mille seize, à 19h30, le Conseil
 Communautaire, dûment convoqué, se réunit à
 Vouziers, sous la présidence de M. Francis
 SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance..

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louise, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DARCQ Philippe, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, GROSSELIN Jean-Marc, HAULIN Bernard, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MULLER Jean-Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENARD Damien, SCHWEMMER Mickaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VIEILLARD Jean-Claude.

Représentés : Mesdames BEGNY Agnès donne pouvoir à Monsieur SINGLIT Benoit, PASSERA Karine donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, THOMAS Andrée donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs BOUILLON Jacques donne pouvoir à Monsieur GODART Olivier, BROYER Jean donne pouvoir à Madame BAUDART Martine, CANNAUX Francis donne pouvoir à Monsieur PIERSON Florent, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CENTRE AQUATIQUE
 COMMUNAUTAIRE VOUZIERES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs communautaires » ;

Vu la délibération n° DC14/28 du Conseil communautaire du 11/03/2014 approuvant le principe du recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation du futur centre aquatique communautaire de Vouziers et autorisant le Président à lancer la procédure de publicité et mise en concurrence permettant de sélectionner le futur délégataire de service public ;

Vu la délibération n°DC2014/84 du Conseil communautaire du 29/09/14 définissant les modalités de création de la commission de Délégation de Service Public ;

Vu la délibération n°DC14/91 du Conseil communautaire du 27/10/14 désignant la commission de Délégation de Service Public, à savoir 5 titulaires et 5 suppléants ;

.../...

.../...

Délibération DC2016/004 – page 2/3

Vu le compte rendu de la commission de Délégation de Service Public lors de sa séance du 4 février 2015, établissant la liste des candidats admis à remettre une offre, soit : VERT MARINE, ESPACE RECREA, CARILIS, EQUALIA, COM SPORT ;

Vu le compte rendu de la commission de Délégation de Service Public lors de sa séance du 14 avril 2015 remettant un avis favorable pour engager des négociations avec les 3 candidats suivants : CARILIS, EQUALIA, VERT MARINE ;

Vu la volonté du Président de la 2C2A d'engager des négociations avec ces trois candidats ;

Considérant l'audition des trois candidats en date du 6 juillet 2015, qui ont été invités à transmettre leurs réponses écrites aux questions posées lors de l'audition au plus tard le 15 juillet 2015 ;

Vu les offres finales remises par chacun des trois candidats pour le 10 décembre 2015 ;

Considérant que les critères de choix énoncés par le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1) Moyens humains et techniques affectés à l'exécution du contrat : 10%
- 2) Qualité et dynamisme de l'offre d'exploitation proposée : 45%
- 3) Pertinence et cohérence de l'offre financière : 45 %

Considérant qu'au regard de ces critères de notation prévus au règlement de la consultation, le classement des offres s'établit comme suit :

Critères de jugement des offres	VERT MARINE	EQUALIA	CARILIS
Moyens humains et techniques affectés à l'exécution du contrat	6,25	7,5	6,25
Qualité et dynamisme de l'offre d'exploitation proposée	32	30	35,50
Pertinence et cohérence de l'offre financière	36	39	36
Note consolidée	74,25	76,5	77,75
Classement	3	2	1

Vu le rapport du Président transmis à l'ensemble du conseil communautaire par correspondance datée du 25 janvier 2016 proposant la société CARILIS en qualité de délégataire du futur centre aquatique communautaire ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 12 FEV. 2016 et de sa publication ou notification le

.../...

Délibération DC2016/004 – page 3/3

Entendu le rapport présenté par M. BARDOUX du cabinet H2O, représentant l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE le choix du Président de confier à la société CARILIS le contrat de délégation de service public pour la gestion du centre aquatique communautaire de VOUZIERS ;
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

